



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E109797

VALABLE JUSQU'AU 24/03/2026

ÉDITÉ LE 28/01/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/1999

Forme juridique : SAS

Capital : 80 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMANS 429168131

Siret : 429 168 131 00028

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 8003172

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.200008

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320.200008

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Raison sociale : ETS FOUREL

N°25 ZONE ARTISANALE FONTBOUFARDE
26740 SAUZET

Téléphone : 04 75 90 32 37

Fax : 04 75 90 36 29

Portable : 04 75 90 32 37

Site Internet :

E-mail : contact@ets-fourel.com

Responsabilité légale :

FOUREL CHRISTOPHE PRÉSIDENT / FOUREL LUCA CLAUDE ANDRE DIRECTEUR
GÉNÉRAL / FOUREL CARLA ISABELLE STEPHANIE DIRECTRICE GENERALE

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	08/03/2023
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/12/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	08/03/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	02/03/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.